



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 5 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2026-090

**ATTRIBUTION DES PRIX ET
RÉCOMPENSES
EN FAVEUR DES NOUVEAUX
DIPLOMÉS ET LAURÉATS DE
CONCOURS**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 6 mai 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi cinq mai à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe par Guy Pernic (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Alain Iafar par Mme Sophie Tsiavia, Mme Isabelle Erudel par M. Franck Jacques-Antoine (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Nancy Tatel par Mme Véronique Bassonville, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patric Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe et Mme Isabelle Erudel à 17h43 (affaire n° 2026-076).

Absents : M. Jean-Yves Langenier et Mme Barbara Saminadin.

.....
.....

Affaire n° 2026-090

**ATTRIBUTION DES PRIX ET RÉCOMPENSES
EN FAVEUR DES NOUVEAUX DIPLOMÉS ET LAURÉATS DE CONCOURS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative – Scolaire et Associative » réunie le 22 avril 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, l'attribution des prix et récompenses en faveur des nouveaux diplômés et de lauréats de concours, dans la limite d'un montant de 30 € par personne ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE PRIX ET RÉCOMPENSES EN FAVEUR DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS ET LAURÉATS DE CONCOURS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de prix et de récompenses en faveur des nouveaux diplômés et lauréats de concours résidents sur le territoire du Port.

La réussite éducative est un enjeu majeur pour la Ville. Labellisée Cité Éducative en 2019, ce dispositif a permis de renforcer les alliances des acteurs et de déployer sur le territoire des prises en charges éducatives des élèves de la maternelle au lycée sur du temps et hors temps scolaire.

La Cité éducative contribue à l'épanouissement de nos jeunes Portoïses et à leur réussite scolaire. Ainsi, chaque année, la Ville organise une cérémonie en faveur des nouveaux diplômés et lauréats de concours résidents sur le territoire du Port.

Le public bénéficiaire éligible relève de l'obtention d'un diplôme du second degré et des études supérieures reconnu par le ministère de l'Éducation Nationale.

A cette occasion, une récompense leur sera remise sous forme de cartes cadeaux, de chèques cadeaux ou de bons d'achat d'une valeur maximale de 30 €.

Les lauréats souhaitant bénéficier de cette mesure seront appelés, par le biais de communiqués, à s'inscrire auprès de la Direction de la Vie Éducative en présentant une pièce d'identité, le diplôme obtenu ou tout document justifiant de l'obtention, un justificatif d'adresse de moins de 3 mois.

Pour les mineurs, une attestation d'hébergement de résidence sur le territoire du Port et le livret de famille sera à fournir en complément.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver, l'attribution des prix et récompenses en faveur des nouveaux diplômés selon les modalités citées au rapport, dans la limite d'un montant de 30 € par personne ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.